

Conseil départemental de l'accès au droit

Vienne – 86



Une difficulté avec un service public ?

-7

Vous avez une

Une séparation difficile ?

question

sur vos droits?

Un conflit avec votre employeur, votre propriétaire ou votre locataire ?

Vous ne savez pas à quel professionnel vous adresser ?

Vous ne trouvez pas de solution à votre problème ?

Un rendez-vous avec une permanence d'information juridique tenue par un juriste ou un avocat peut vous éclairer.

Prenez rendez-vous gratuitement!

Nos permanences gratuites sur rendez-vous



→ Permanences d'avocats et notaires

sur rendez-vous au **30 39** ou auprès des mairies



→ Permanences d'informations juridiques*

sur rendez-vous au
05 16 08 08 30
ou par mail :
cdad-vienne@justice.fr

* À l'exception de Gencay : rendez-vous au 30 39



Les numéros utiles de l'accès au droit

→ Je souhaite rencontrer un professionnel du droit

Numéro unique de l'accès au droit

30 39

CDAD **05 16 08 08 30**

Ordre des Avocats de Poitiers

05 49 88 05 05

→ Je souhaite avoir une information sur les procédures

Service d'accueil du tribunal judiciaire de Poitiers

05 16 08 06 78

Service d'accueil de la chambre de proximité de Châtellerault

05 16 86 10 00

→ Une question ? Besoin de plus d'informations ?

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

Ce QR Code vous emmène sur cdad-vienne.fr



- → Tribunal judiciaire de Poitiers
 - 4 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny 86000 Poitiers
- → cdad-vienne@justice.fr
- → 05 16 08 08 30
- → www.cdad-vienne.fr





Liberté Égalité Fraternité

